

Le Président

Ancien Ministre

Vice-Président honoraire du Sénat

Maire de Marseille

Arrêté n° 17/355/CM

Abrogation de l'arrêté n°16/314/CM du 31 mai 2016 portant désignation de Monsieur Eric Diard au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le Code de l'environnement ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° HN 01-003/16/CM du 17 mars 2016 du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence portant élection de Monsieur Jean-Claude Gaudin en qualité de Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- L'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013 portant constitution du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;
- L'arrêté n° 16/314/CM du 31 mai 2016 portant désignation de Monsieur Eric Diard au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;
- L'arrêté n° 17/290/CM du 28 septembre 2017 portant abrogation de l'arrêté de délégation de fonction de Monsieur Eric Diard ;
- L'arrêté n° 17/344/CM du 23 octobre 2017 portant désignation de Monsieur Patrick Boré au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;

CONSIDÉRANT

- Qu'en vertu de l'article 2 de l'arrêté inter-préfectoral du 17 décembre 2013, modifié, portant constitution du Comité de Baie de la métropole marseillaise, le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est membre du Comité de Baie ;
- Que dans ce cadre, par arrêté n° 16/314/CM du 31 mai 2016, Monsieur Eric Diard a été désigné pour représenter le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein de ce Comité ;
- Que, suite à l'abrogation de la délégation de fonction de Monsieur Eric Diard, intervenue par arrêté n° 17/290/CM du 28 septembre 2017, Monsieur Patrick Boré a été désigné représentant du Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;

Reçu au Contrôle de légalité le 23 Novembre 2017

- Qu'il convient donc d'abroger l'arrêté n°16/314/CM du 31 mai 2016 portant désignation de Monsieur Eric Diard au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise ;

ARRETE

Article 1:

Est abrogé l'arrêté n°16/314/CM du 31 mai 2016 portant désignation de Monsieur Eric Diard au sein du Comité de Baie de la métropole marseillaise.

Article 2:

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 23 novembre 2017

Le Président,
Signé : Jean-Claude GAUDIN